

CRÉATION ET RECONSTITUTION DE TALUS, HAIES ET RIDEAUX BRISE-VENT LINÉAIRES OU EN BOSQUETS

TRAVAUX HORS AMÉNAGEMENT FONCIER

SEVEL HAG ADSEVEL KLEUZIÒÙ, GIRZHIER HA RIDEOZIOÙ HARZ-AVEL A-STEUD PE E BODADOÙ LABOURIOÙ E-MAEZ TERKIÑ AR FONT

BÉNÉFICIAIRES

Communes, groupements de communes et associations.

NATURE DES TRAVAUX

Aide aux travaux, y compris la fourniture de plants.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

- Projet non éligible au programme Breizh Bocage ;
- Conformité du projet avec une étude d'aménagement bocager respectant le contenu du cahier des charges du programme Breizh Bocage.

MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

- **50 %** avec plafonds suivants :
 - 3,00 €/ml pour les plantations linéaires,
 - 30,00 €/a pour les bosquets,
 - 7,60 €/ml pour la reconstitution de talus plantés,
 - 3,00 €/ml pour la restauration de talus et l'amélioration de haies existantes.

Nota : la part du maître d'ouvrage ne peut être inférieure à 20 % du coût de l'opération.

PIÈCES À FOURNIR

- Étude de l'aménagement bocager ;
- Devis descriptif et plan de financement ;
- Justificatifs des dépenses ;
- Relevé d'identité bancaire.

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Président du Conseil départemental du Morbihan
Direction de l'environnement
Service des espaces naturels sensibles
Hôtel du département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 Vannes cedex
Tél. : 02 97 54 81 82 ou 02 97 54 82 93